

Communiqué de presse sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Le Centre syrien pour la vérité et la justice (CVJ)
exprime son soutien et sa solidarité avec le
peuple ukrainien



11 mars 2022

Communiqué de presse sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie

*Le Centre syrien pour la vérité et la justice (CVJ) exprime son
soutien et sa solidarité avec le peuple ukrainien*

En tant qu'organisation engagée dans la documentation des violations des droits de l'homme, et en tant que syriens qui sont pleinement conscients des bombardements aveugles, de l'occupation et des déplacements forcés, l'équipe du Centre syrien pour la vérité et la justice (CVJ) annonce sa solidarité avec le peuple ukrainien en réponse à l'agression russe.

Dès les premiers jours de son envahissement de l'Ukraine, le 24 février 2022, la Russie a fait preuve d'un mépris pour les lois internationales dont elle est signataire et pour la vie des civils. La Russie a mené des attaques aveugles contre des zones civiles et a contraint plus d'un million de réfugiés ukrainiens et de ressortissants non ukrainiens à chercher la sécurité dans les pays voisins. En Russie, les journalistes et les civils russes qui ont contesté l'invasion de l'Ukraine par le régime ont été réduits au silence. En effet, des milliers de manifestants anti-guerre ont été arrêtés dans toute la Russie.

En tant qu'organisation syrienne de défense des droits de l'homme, les scènes de guerre ne sont aucunement étranges pour nous. Au cours des dernières années, nous avons documenté l'impact des frappes d'artillerie aveugles - y compris par l'armée de l'air russe - sur les zones civiles en Syrie. Nous avons écouté les témoignages de civils déplacés à l'intérieur du pays et de réfugiés qui ont perdu l'accès à leurs maisons et à leurs communautés, et nous avons suivi les violations commises dans les territoires occupés par la Turquie dans le nord de la Syrie, notamment dans les régions d'Afrin, de Ras al-Ayn/Serê Kaniyê et de Tal Abyad.

En conclusion, le CVJ appelle la communauté internationale à :

1. Fournir appui et assistance au peuple ukrainien en facilitant les processus de demande d'asile aux réfugiés ukrainiens ainsi qu'aux ressortissants non-ukrainiens qui fuient également le pays et cherchent la sécurité.
2. Condamner sans équivoque l'invasion de l'Ukraine par la Russie et continuer à faire pression sur le gouvernement russe pour qu'il mette fin à ses actions militaires et retire immédiatement ses forces du territoire ukrainien.
3. Protéger tous les civils en Ukraine et ouvrir la voie à la responsabilisation de tous les auteurs de violations des droits de l'homme pendant le conflit ukrainien.